

CONTRAT SELECTION REFERENCES / STATISTIQUES PNS

N ° de Client :

--	--	--	--	--	--

Cadre réservé à Paris Notaires Services

Les parties :

Paris Notaires Services – Association des Notaires du Châtelet – loi du 1^{er} juillet 1901,
12 avenue Victoria, 75001 Paris,

Représentée par : Madame Frédérique THOLLON-BARAS, Directrice des Activités Immobilières

Ci-après désignée : PNS.

Et :

Raison sociale : _____

Groupe : _____

Adresse complète : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Fax : _____

N° SIRET : _____

Code NAF : _____

Représenté par : _____

Ci-après désigné : le CLIENT.

Objet du contrat :

Le présent contrat d'une durée de validité d'un an, a pour but d'organiser les conditions dans lesquelles PNS fournit au CLIENT :

- un service de recherches multicritères de références de mutations immobilières à partir de la base BIEN, dénommé SELECTION REFERENCES
- un service d'analyses de statistiques, disponible à partir du site www.basebien.com, dénommé SELECTION STATISTIQUES
- un droit d'usage des références et/ou analyses statistiques extraites de la base BIEN
- un service d'actualisation de prix, qui permet d'obtenir une estimation de la valeur actuelle du bien.

L'accès aux références de la base BIEN permettra au CLIENT d'effectuer différents travaux statistiques et d'évaluation pour être mieux à même d'apprécier la situation des marchés immobiliers d'Ile-de-France.

Les Conditions Générales de Vente du présent contrat sont disponibles sur le site www.basebien.com.

Description de la base BIEN et des données accessibles :

La base BIEN est un ensemble organisé et structuré d'informations extraites des mutations immobilières d'Ile-de-France enregistrées par les notaires et qui a fait l'objet de traitements spécifiques.

L'alimentation de la base BIEN s'effectuant à partir des données volontairement transmises par les offices notariaux d'Ile de France, PNS ne garantit pas que la base BIEN soit exhaustive par rapport à l'état des mutations immobilières en Ile-de-France, ni qu'elle soit à jour de l'ensemble des mutations immobilières transmises.

Les données qui peuvent être accessibles concernant chaque référence sélectionnée sont indiquées – sous forme d'un aperçu - au CLIENT avant chaque validation de commande, conformément au processus décrit dans le manuel d'utilisation du service, téléchargeable sur le site www.basebien.com, rubrique « Aide ».

Les analyses statistiques réalisables en ligne sont des agrégats de données issues de la base BIEN. Les résultats sont pondérés pour tenir compte de la non exhaustivité de la base BIEN, afin de refléter le marché aussi précisément que possible.

Conditions financières :

Le prix d'acquisition des unités permettant d'accéder aux services disponibles sur le site www.basebien.com est de _____ € HT et de _____ € TTC. Ce prix correspond au forfait _____ donnant accès à un maximum de _____ unités valables pendant un an. Les unités ne peuvent pas être reportées d'une souscription à l'autre.

Conditions de facturation :

Les factures sont établies par PNS à :

Adresse complète : _____

Code postal : _____

Ville : _____

et adressées à :

(NOM, Prénom du contact) : _____

Conditions de règlement :

Le règlement s'effectue par chèque du montant TTC de la commande, à adresser à Paris Notaires Services, 12 avenue Victoria, 75001 PARIS, accompagné du présent contrat dûment complété et signé, en double exemplaire.

Durée du contrat

Le contrat est conclu pour un an à compter de la date de signature. La souscription n'est considérée comme effective qu'après réception du règlement.

Tout réapprovisionnement du compte CLIENT avant échéance du présent contrat induit une reconduction tacite de celui-ci pendant une nouvelle période de 1 an, à compter de la date de réapprovisionnement.

Conditions d'accès et périodicité des mises à jour :

Le CLIENT accède, par les moyens techniques en ligne que lui propose PNS, à une sélection de données de la base BIEN - lui permettant d'extraire une liste de références, de produire une analyse statistique ou d'actualiser un prix - telles qu'elles existent dans cette base à la date de la recherche. Toutes les commandes effectuées par le CLIENT sont accessibles sur le site dans la rubrique « Mes Commandes » pendant 6 mois.

Le décompte des unités comprises dans le forfait se fera en fonction du barème de tarification figurant sur la grille tarifaire ci-dessous.

Type forfait	Coût de l'unité	Coût de la référence	Coût de la répartition	Coût de l'évolution
INITIAL	3,00 € HT	1 unité	4 unités	6 unités
3 000	2,00 € HT	1 unité	6 unités	9 unités
5 000	1,80 € HT	1 unité	7 unités	10 unités
10 000	1,50 € HT	1 unité	8 unités	12 unités

*Le forfait INITIAL permet d'acheter entre 100 et 2000 unités. Le nombre d'unités souscrites doit être un multiple de 100.

Le coût de la répartition et le coût de l'évolution concernent les analyses statistiques.

Répartition = analyse d'une variable choisie (par exemple les volumes ou les prix) ventilée par critères proposés (par exemple, une analyse des prix ventilée par nombre de pièces des appartements).

Evolution = évolution d'une variable choisie dans le temps (par exemple l'évolution des prix) ventilée par critères proposés (par exemple, l'évolution des prix au m² ventilée par tranche de surface des appartements).

Propriété intellectuelle :

PNS est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'organisation et la structure de la base BIEN dont les données lui sont confiées pour exploitation par la Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris (CINP) et les différentes chambres départementales d'Ile-de-France.

La base BIEN constitue, par le choix et l'organisation des informations qu'elle contient, une création intellectuelle dont PNS est titulaire des droits d'auteur tels que prévus au Livre I, Titre I et II, du code de la propriété intellectuelle.

PNS dispose par ailleurs des droits de producteur de la base de données BIEN en application des articles L 341-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

La mise à disposition de références ou d'analyses statistiques n'entraîne aucune cession de droit de propriété intellectuelle ou du droit sui generis au profit du CLIENT, auquel PNS concède les seuls droits d'utilisation indiqués ci-après.

Le CLIENT s'engage donc à respecter, de façon absolue, les obligations suivantes, c'est-à-dire notamment :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations confiés, à l'exception de celles nécessaires pour les besoins de l'exécution de sa prestation, objet du présent contrat
- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiés au présent contrat
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution du contrat

et en fin de contrat, le CLIENT devra continuer à respecter toutes ces obligations.

Il est rappelé que, en cas de non-respect des dispositions précitées, la responsabilité du titulaire peut également être engagée sur la base des dispositions des articles 226-5 et 226-17 du code pénal.

Concession des droits d'utilisation :

Le CLIENT s'engage à ce que l'accès à la base BIEN qui lui est attribué dans le cadre du service SELECTION REFERENCES / SELECTION STATISTIQUES soit exercé par les seuls utilisateurs clients.

Les références, analyses statistiques ou réévaluations de prix extraites ne peuvent être utilisées que pour un usage interne ou en vue de fournir une évaluation des tendances du marché immobilier ou de servir à réaliser celle de la valeur d'un bien.

En aucun cas, tout ou partie des références et des analyses statistiques ne peuvent être cédés en l'état, à titre gratuit ou onéreux à un tiers extérieur.

Conditions d'exploitation des résultats :

La seule et unique destination des références et/ou analyses statistiques est la réalisation de travaux définis dans l'article « objet du contrat ». Aucune présentation publique des références ne peut être effectuée par le CLIENT. Seuls les résultats des évaluations basés directement ou indirectement sur les références fournies peuvent être présentés. Dans ce dernier cas, le CLIENT devra mentionner l'origine, les périodes de référence et la source (qui sera citée comme suit : « Notaires d'Île-de-France – BASE BIEN »). Le logo des notaires d'Île-de-France est strictement réservé à l'usage de la profession

Le logo de la base BIEN est utilisable sous réserve d'accord préalable écrit du service BIEN de la CINP.

De manière générale, le CLIENT s'interdit de diffuser tous résultats déterminés à partir d'un nombre de références inférieur ou égal à cinq, ou susceptibles de permettre d'identifier sans ambiguïté la mutation sous peine de voir sa responsabilité engagée pour le préjudice qui en résulterait pour PNS.

PERSONNES HABILITEES A UTILISER LES APPLICATIONS DISPONIBLES SUR www.basebien.com:

- Le gestionnaire du compte, désigné par le CLIENT, est le correspondant du Service Client de PNS. Il passe les commandes et est autorisé à créer ou supprimer des comptes utilisateurs. En créant des utilisateurs et en leur permettant d'accéder aux services disponibles, le gestionnaire de compte s'engage à ce que ceux-ci respectent également les clauses du contrat.

Nom : _____
Prénom : _____
Fonction : _____
Adresse professionnelle : _____

Code postal : _____
Ville : _____

Téléphone : _____
Fax : _____

E-mail : _____

- Les utilisateurs accrédités sont désignés par le gestionnaire de compte et sont accrédités par celui-ci pour utiliser les services en ligne (débit d'unités). Ils s'identifient grâce à leurs codes d'accès personnels. Les comptes et codes d'accès utilisateurs peuvent être créés et modifiés en ligne (Gestion des utilisateurs ou rubrique Mon Compte) à tout moment par le gestionnaire de compte.

Garanties et responsabilités :

PNS s'engage à assurer un accès régulier à ses services en ligne. Cet accès au service SELECTION REFERENCES / SELECTION STATISTIQUES est possible 24 heures sur 24 via Internet, dans les conditions techniques prévues dans le manuel d'utilisation du service. Les protocoles de communication utilisés sont ceux en usage sur l'Internet.

Concernant l'accès au service, PNS ne fournit aucune garantie autre que celles spécifiquement mentionnées ci-dessous.

PNS s'engage à faire son possible afin de rendre accessibles toutes les rubriques disponibles sur son site. Sa responsabilité ne saurait être engagée, notamment, en cas de défaillance ou dysfonctionnement du réseau internet dans la transmission de messages ou documents, d'interruption du service pour son évolution, sa maintenance ou la mise à jour des fichiers, d'interruption consécutive à une défaillance des services d'électricité ou de télécommunication.

Le fonctionnement de l'Internet constituant un facteur indépendant de sa volonté, PNS n'est pas responsable de toute suspension ou interruption du service, des temps d'accès à sa base de données, ni de toutes difficultés rencontrées par le professionnel lors de la consultation de la base, y compris de virus, en dépit des précautions prises par PNS, pour assurer une qualité de service optimale.

PNS ne peut disposer des moyens nécessaires pour vérifier l'exactitude et la véracité de chaque référence communiquée, sous leur responsabilité, par les différents notaires de Paris et d'Ile-de-France. En conséquence, et malgré tout le soin apporté dans la création et l'alimentation de la base BIEN, PNS ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tous dommages matériels ou immatériels de quelque nature que ce soit pouvant être la conséquence directe ou indirecte de la fourniture ou de l'exploitation des références, de la qualité des données qu'elles contiennent ou d'une inadaptation des références sélectionnées aux besoins du client.

Services associés :

PNS met à disposition un support technique pour toute information concernant les données de la base. Ce support peut être sollicité par email à serviceclient@paris.notaires.fr ou par téléphone au 01 44 82 24 49 aux heures habituelles de bureau.

Le support ne prend pas en charge les demandes concernant les méthodes d'étude et d'analyse statistiques ou les méthodes d'exploitation informatique des fichiers.

Protection des données à caractère personnel

Le CLIENT s'engage à respecter la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à effectuer toutes les démarches qui lui incomberaient à ce titre auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

La base BIEN a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL sous le numéro 431348.

Cession :

Le présent contrat ne peut être cédé à un tiers ni à titre gratuit ni à titre onéreux.

Rupture du contrat :

Toute utilisation des références et/ou analyses statistiques, et plus généralement des accès aux services SELECTION REFERENCES / SELECTION STATISTIQUES et à la base BIEN par le CLIENT en violation des droits de PNS aura pour conséquence la résiliation de plein droit et à ses torts du présent contrat, après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet pendant plus de quinze jours ouvrables.

Droit applicable et juridiction compétente

Les modalités et conditions d'utilisation du site sont régies par le droit français, quel que soit le lieu d'utilisation du site de la base BIEN.

Pour PNS

Fait en double exemplaire à Paris
Le :

Pour le CLIENT

Fait en double exemplaire à :
Le :